

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2025

Mercredi 5 novembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du maire, M. Frédéric MUTZ, suite à la convocation du 30 octobre 2025, adressée par lui-même.

Présents : MM. Frédéric MUTZ (président de séance), Sébastien HIVER, Christophe LEGROS, Gilles NICOLIN, Jean-Michel MICAULT, Mickaël CEMBRANOS, Luc LABREVOIS et M^{mes} Stéphanie BONNAUD, Claudine MARCHAND et Maud SCHOLLER.

Excusé : Mickaël CEMBRANOS procuration à Sébastien HIVER

Quorum atteint : oui non

Secrétaire de séance : HIVER Sébastien

Approbation par les membres présents du compte-rendu de la séance du 02/10/2025.

ORDRE DU JOUR

- 1) Convention mutualisation Agglomération Ch^t ➤ délib. 22/2025
- 2) Statuts du SDED 52 ➤ délib. 23/2025
- 3) Rapport 2024 qualité eau ➤ délib. 24/2025
- 4) Assistance technique voirie Cons. Départ. ➤ délib. 25/2025
- 5) DM 02/2025 ➤ délib. 26/2025
- 6) ONF ➤ délib. 27/2025
- 7) Point sur travaux place du village
- 8) Audit énergétique
- 9) Elections municipales
- 10) Affaires diverses

1) Convention mutualisation Agglomération de Chaumont

M. le Maire rappelle que les 25 communes constituant la Communauté de Communes ont été mutualisées au 1^{er} janvier 2014. Il convenait d'établir une convention pour régulariser la démarche de mutualisation du personnel. L'Agglomération détient l'autorité administrative et les maires conservent l'autorité fonctionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la convention telle qu'annexée et autorise M. le Maire à signer tout document y relatif.

➤ délib. 22/2025

2) Statuts du SDED 52

Les Smictom nord et sud vont transférer leur compétence collecte des déchets ménagers au SDED 52 à compter du 1^{er} mai 2026. En date du 18 septembre 2025, le SDED 52 a validé ce projet qui implique une mise à jour des statuts. Le nombre de délégués siégeant au comité syndical en début de mandat sera paritaire pour les deux blocs de compétences Energie (64 délégués) et Déchets (64 délégués). Après en avoir délibéré, le conseil valide à 10 voix POUR les nouveaux statuts du SDED 52 applicables à compter du 1^{er} mai 2026. Les statuts sont consultables à la mairie.

➤ délib. 23/2025

3) Rapport 2024 prix et qualité de l'eau

En date du 6 octobre 2025, le syndicat des eaux Marne-Rognon (SIAE) a fait parvenir aux communes de son périmètre de distribution le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Les communes doivent délibérer sur ce rapport. M. le Maire présente quelques indicateurs tels que le nombre d'habitants desservis en 2024 (4 045), le prix TTC du service au mètre cube pour 120 m³ (2,56 €) et un

taux global de rendement de 90,1 %. L'ensemble du rapport est consultable à la mairie. Après en avoir délibéré, le conseil approuve le rapport 2024 du SIAE.

M. le Maire rappelle que les analyses d'eau sont affichées en mairie, sur la porte du syndicat des eaux à Villiers-le-Sec et consultables sur l'application gratuite Panneau Pocket (voir annexe au compte-rendu).

➤ délib. 24/2025

4) Assistance technique Voirie 2026

Le Conseil Départemental renouvelle pour 2026 sa proposition d'adhésion à l'assistance technique en matière d'assainissement, eau potable, milieux aquatiques et voirie. Après en avoir délibéré, le conseil décide de proroger son adhésion au service départemental d'assistance technique dans le domaine de la voirie. La dépense s'élèvera à 228,75 € pour l'année. Le conseil accepte à 10 voix POUR.

➤ délib. 25/2025

5) Décision modificative au budget

En vue de solder un règlement au prestataire informatique Berger-Levrault, il convient d'approvisionner le compte 16878 (Dettes et assimilés) à hauteur de 908 €. Le conseil accepte d'alimenter ce compte à partir du poste 2112 (Travaux).

➤ délib. 26/2025

6) ONF

Après en avoir délibéré, le conseil décide l'exploitation en régie des parcelles 17, 20 et 25 dans le cadre de contrat d'approvisionnement. Le prix de la prestation est de 28,50 € HT par m³.

➤ délib. 27/2025

7) Travaux place du village

L'entreprise LOTTE TP réalisera les travaux le 17 novembre prochain. Les premières fouilles ont permis de mettre à jour les fondations et dalles de l'ancien lavoir mais aussi une canalisation effondrée en béton. La citerne sera posée comme convenu en y incluant un accès. Les travaux terminés, il conviendra de réfléchir à un aménagement végétal.

8) Audit énergétique bâtiments Mairie Ecole Logement

La commune a reçu fin octobre l'audit du cabinet 3iA. M. Legros présente aux élus les constatations et les potentiels d'amélioration relevés par le cabinet. Fort de son expérience, M. Legros formule plusieurs remarques et préconisations sur l'isolation, le mode de chauffage, la ventilation, les ballons d'eau chaude et les menuiseries. Il est décidé de prendre rendez-vous avec le cabinet d'audit pour préciser les attentes de la commune et choisir les travaux à mener.

9) Elections municipales 2026

Les élections auront lieu les 15 et 22 mars 2026. De nouvelles règles ont été édictées pour les communes de moins de 1 000 habitants. Le vote se fera au scrutin de liste à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La règle de la parité s'impose également.

Il est convenu d'organiser un temps d'échange pour expliquer les nouvelles règles liées à ce scrutin : conditions et délais de dépôt des candidatures, parité au sein des listes, nombre de candidats par liste et opérations de vote... La date est fixée au vendredi 12 décembre 2025 à 19 h à la salle des fêtes.

10) Affaires diverses

- Le brasseur est en panne à la station d'épuration. M. le Maire attend un devis de réparation.
- En raison des élections, il est décidé de ne pas organiser de repas des aînés.
- Le 1^{er} conseil d'école a eu lieu mardi 4 novembre à Euffigneix. Le RPI compte 95 élèves. Il ne reste qu'une classe à Euffigneix de CM1-CM2 de 28 élèves.
- Plusieurs nids de frelons ont été détruits sur la commune. Prudence.

